

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018**

**AUTORITE CONTRACTANTE : CONSEIL REGIONAL DU CENTRE SUD
(CR-CSD)**

N° Réf : 08/18/BB/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr /dossyov@yahoo.fr /secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE	5
II.	LETTRE D’OPINION DE L’AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
3.1.	CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L’ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	10
3.2.	CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L’EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L’UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE 11	
3.2.1.	<i>Commentaire sur l’exhaustivité des marchés communiqués par l’autorité contractante</i>	11
3.2.2.	<i>Commentaire sur l’exhaustivité des documents attendus par la mission.....</i>	11
3.2.3.	<i>Commentaire sur l’utilisation des procédures peu ou non compétitives par l’autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	12
3.3.	CONSTATS SUR LA PASSATION ET L’EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	13
3.3.1.	<i>Echantillonnage.....</i>	13
3.3.2.	<i>Phase de préparation du marché</i>	13
a-	Contrôles préliminaires d’ordre général	13
b-	Préparation du marché	14
3.3.3.	<i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	14
a-	Respect des conditions spécifiques liées à l’AOR s’il y a lieu	14
b-	Respect des conditions spécifiques liées à l’ED (Entente Directe) s’il y a lieu.....	14
c-	Respect des conditions spécifiques liées à l’AOOA (Appel d’Offres Ouvert Accéléré) s’il y a lieu	14
d-	Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s’il y a lieu.....	14
e-	Dossier d’appel à concurrence	15
f-	Présentation des offres	15
g-	Réception des offres.....	15
h-	Ouverture des offres.....	15
i-	Evaluation des offres et attribution	15
j-	Approbation des travaux de la CAM	15
k-	Signature et approbation du Contrat de marché.....	15
3.3.4.	<i>Phase de l’exécution (réception et de règlement) du marché</i>	16
a-	Réception et règlement du marché.....	16
b-	Respect des conditions spécifiques de recours à l’avenant au marché initial s’il y a lieu	16
3.3.5.	<i>Commentaire sur les délais de passation et d’exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	16
3.4.	CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	16
3.5.	CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L’AUTORITE CONTRACTANTE.....	17
	La mission n’a pas eu connaissance de marché ayant fait objet de plaintes au titre de la période sous revue.	17
IV.	ANNEXES	18

ABREVIATIONS ET SIGLES

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accéléré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Charges Administratives Générales

CCAP : Cahier des Charges Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Charges Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

0DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2018 du Conseil Régional du Centre Sud (CR-CSD) a été marquée par la passation de **20 marchés publics** pour un montant global de **FCFA 171 386 416** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **02 marchés publics** d'une valeur globale de **FCFA 2 825 000**, soit un taux de représentativité de **10%** en termes de volume des marchés et **1,65%** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	20	171 386 416	02	2 825 000	10	1,65

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et la structure en charge du contrôle a priori au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 Juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

Monsieur le Président du Conseil Régional du Centre Sud

A

Monsieur le Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire 2018.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2018 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 14% des pièces demandées (confer détail au point 3.2.2)</i>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	<i>L'autorité contractante a utilisé pour 85% de ses marchés communiqués des procédures peu ou non compétitives (DC, EDS, CC). (confer détail au point 3.2.3)</i>

	Commentaires
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation des organes (1)	« 03 irrégularités par rapport au code des marchés publics ce qui»..
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	« 11 cas de non-conformité par rapport au code des marchés publics».
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	<i>La mission n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique du marché n°1 de fournitures consommables (cf. fiche d'audit du marché sur la matérialité physique en annexe).</i>
Sur le respect des délais	<i>Le contrôle sur les délais a révélé le non-respect de 02 délais. (cf. point 3.3.5). Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.</i>

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CRAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 01 mars 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation des organes pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

Observations

La mission est limitée pour apprécier la qualité de la personne habilitée à désigner la PRM du fait de l'inexistence de l'acte de désignation au titre de la période sous revue. Selon l'entretien, la PRM nommée par le Président du Conseil Régional est le conseiller d'intendance scolaire.

Recommandations

La mission recommande de procéder à la désignation de la PRM suivant un acte formel.

3.1.2. Organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle a priori

Observations sur la PRM

✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents, la mission a relevé les anomalies ci-après :

- L'utilisation de sous chemises comme outil de rangement ne paraît efficace aussi bien pour le rangement que la conservation des documents. En effet, celles-ci ne peuvent contenir certaines pièces volumineuses liées à la passation telles que les DAC, les offres de soumissionnaires, etc.
- Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure sur chaque dossier.

✓ Absence d'un système d'archivage électronique ;

✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics. Celle-ci gagnerait en principe à élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles du CR tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics ;

✓ Sur l'existence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des PVs de réunions et les registres pendant la période sous revue), la mission a noté l'existence d'un registre destiné à l'enregistrement des plis des soumissionnaires pour certains marchés de la période sous revue. Par ailleurs, certaines offres des marchés passés (entente directe et consultation de consultant) ne sont pas inscrites dans ledit registre. Cette situation n'est pas de nature à garantir une transparence totale dans les procédures de passation des marchés.

✓ Sur l'établissement et la transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP (article 2 de l'arrêté 2017_393), la mission n'a pas eu connaissance de l'élaboration et de la transmission de l'état d'exécution annuel du PPM au titre de l'exercice sous revue.

✓ Non élaboration des statistiques sur les marchés publics au titre de l'exercice sous revue (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID).

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- l'archivage des dossiers de marchés passés ;
- la mise en place d'un manuel de procédures sur la passation des marchés de l'autorité contractante ou défaut, l'utilisation du guide de l'Autorité Contractante de l'ARCOP;
- L'élaboration de statistiques sur les marchés passés et exécutés ;
- la tenue respective d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception définitive, des PVs de réunions des organes et l'enregistrement de toutes les offres dans le registre côté, paraphé ;
- l'établissement et la transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP.

3.2.CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'ARCOP de la liste des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à notre appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'AC sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 14%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique en résumé par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- La preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle a priori ;
- Le rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM.

Pièces d'ordre spécifique à chaque marché

Marché n°1 de l'échantillon

- Les lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC ;
- Les demandes de paiement (factures définitives) ;

Marché n°2 de l'échantillon

- Les lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC ;
- Les demandes de paiement (factures définitives).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage des dossiers de marchés conformément à la réglementation en vigueur

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

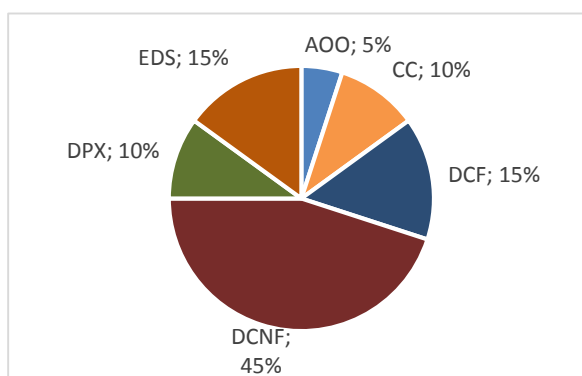
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	%
DCNF	9	45,00
DCF	3	15,00
EDS	3	15,00
CC	2	10,00
DPX	2	10,00
AOO	1	5,00
Total	20	100,00

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu'au cours de l'exercice 2018, l'autorité contractante a utilisé la demande de cotation formelle (DC), l'entente directe, la demande de prix et la consultation de consultant pour passer respectivement 60%, 15%, 10% et 10% de ses marchés publics. Rappelons que la procédure d'appel d'offres ouvert qui est la règle a été utilisée pour 5% des marchés passés au titre de la période sous revue.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
EDS	1	2 000 000
CC	1	825 000
Total sélectionné	2	2 825 000
Total communiqué	20	171 386 416
%	10,00	1,65

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur **deux (02) marchés** d'une valeur globale de **FCFA 2 825 000**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

Observations

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Besoins non formellement exprimés par les services bénéficiaires lors de l'élaboration du PPM (article 5 de l'arrêté 2017_393). En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM ;
- Absence de l'avis du comité chargé de l'examen du PPM 2018 (article 18 de l'arrêté 2017_393) ;
- Non publication du plan global de passation des marchés dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori (art 50 du décret 2017_049).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- Recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- Obtenir l'avis formel du comité chargé de l'examen du PPM ;
- Publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

b- Préparation du marché

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation notamment le PPM et les contrats des marchés.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à notre appréciation.

N° de marché	Objet du marché	Motifs de recours à l'Entente Directe	Qualification de l'entreprise attributaire	Avis de la DG-CMEF	Jugements du consultant sur l'avis de la DG-CMEF	Respect des prix de la mercuriale
N°09CR/07/01 /09/00/2018/0001	Achat de ticket de carburant	Prestation spécifique à prix réglementé	Rien à Signaler (ENTREPRISE ANTUENEWE NDE)	Non applicable	La mission n'a pas relevé d'anomalies sur le respect des conditions spécifiques liées à l'Entente Directe au regard des documents mis à sa disposition	Prix réglementé

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (Appel d'Offres Ouvert Accéléré) s'il y a lieu

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé:

- Non-respect des conditions de déroulement de la procédure de consultation de consultant individuel (Art 68 du décret 2017_049) pour le marché n°2 de l'échantillon. En effet, la mission a noté les non conformités suivantes :
 - Absence d'avis à manifestation d'intérêt où précision est faite de la qualité du soumissionnaire (art 69 du décret 2017_049) ;
 - Non publication de l'avis pour la consultation individuelle (art 69 du décret 2017_049) ;
 - Absence de négociation de la proposition financière avec le titulaire pressenti ;
 - Absence du visas de la structure en charge du contrôle a priori sur les documents notamment fiche synthétique d'évaluation qui n'existe pas (art 68 du décret 2017_049).
- Mode d'identification des fournisseurs consultés par l'AC non clairement établi (art 68 du décret 2017_049) pour le marché n°2 de l'échantillon passé par la consultation de consultant.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller:

- au respect des conditions de déroulement de la procédure de consultation de consultant individuel ;
- à ce que les trois (03) fournisseurs sollicités pour les consultations restreintes soient choisis dans un répertoire de fournisseurs agréés et d'instaurer une rotation entre fournisseurs de façon à faire participer tous les candidats potentiels.

e- Dossier d'appel à concurrence

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation.

f- Présentation des offres

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation notamment les offres des marchés passés.

g- Réception des offres

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé l'absence de mention des informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émarginée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres (Art 94 du décret 2017_049). En effet, les offres des deux (02) marchés audités ne sont pas inscrites dans ledit registre.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de mentionner les informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émarginée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres conformément aux dispositions en vigueur.

h- Ouverture des offres

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

i- Evaluation des offres et attribution

Observation d'ordre général

La mission a relevé qu'un attributaire provisoire a été retenu malgré l'absence des pièces administratives (art 102 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID).

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller conformément aux dispositions en vigueur à la production par l'attributaire provisoire du marché des pièces administratives obligatoires.

j- Approbation des travaux de la CAM

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des PV de délibération des marchés soumis à son appréciation.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

Observation d'ordre général

La mission a relevé que la majorité des pièces essentielles constitutives dans les contrats telles que le CCAP, le CCAG, ...etc. n'a pas été annexée aux contrats examinés.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à ce que les pièces essentielles constitutives dans le contrat de marché soient annexées.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation notamment les PV/ bordereaux de réception et les preuves de paiement des marchés.

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé le non-respect des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités conformément aux dispositions en vigueur. Il s'agit des délais ci-après :

- Délai entre le visas de la DG-CMEF sur le contrat et la notification du marché approuvé au titulaire en vue de l'enregistrement (norme : 13 jours ; délai effectif : 17 jours) marché 1
- Un retard de 5 jours dans le Norme - Délai de règlement de la facture (article 172 du décret 2017_049) marché 1

Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur. Aussi, recommandons-nous à l'AC de mettre en place un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique des marchés sélectionnés portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Fourniture	Achat de ticket de carburant	2 000 000	Oui	Non

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

La mission n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique du marché. Confère fiche d'audit du marché sur la matérialité physique en annexe.

3.5. CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

La mission n'a pas eu connaissance de marché ayant fait objet de plaintes au titre de la période sous revue.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiche d'audit sur la matérialité physique du marché (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Listes des marchés communiqués

N°	Immatriculation	Date d'approbation du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du titulaire	Nom du titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
1	N°09CR/07/01/09/00/2018/00001	07/05/2018	EDS	F	CR	00036763 V	ENTREPRISE ANTUENEWENDE	2 000 000	Exécuté
2	09CR/07/01/04/00/2018 / 00002	07/05/2018	DCNF	SC	CR	00055332 X	UNIVERS-MAINTENANCE	250 000	Exécuté
3	09CR/07/01/04/00/2018 / 00003	07/05/2018	DCNF	SC	CR	00000945 H	ESPACE PNEUMATIQUE Sarl	750 002	Exécuté
4	09CR/07/01/04/00/2018 /00004	07/05/2018	DCNF	F	CR	00067542 L	GLOBAL SERVICE	200 000	Exécuté
5	09CR/07/01/04/00/2018 /00005	07/05/2018	DCNF	F	CR	00067542 L	GLOBAL SERVICE	300 000	Exécuté
6	09CR/07/09/04/00/2018 /00006	résilié	DCF	T	PNGT 2-3	00015803 H	EPVMAF	6 802 700	Résilié
7	09CR/07/09/04/00/2018 /00007	résilié	CC	PI	CR	00049738 D	MILLOGO Césard	350 000	Résilié
8	09CR/07/01/04/00/2018 / 00009	18/07/2018	DCF	F	PNGT 2-3	00044767 V	Zénith international	3 520 235	Exécuté
9	09CR/07/03/01/00/2018 /00010	24/07/2018	AOO	T	CR/FPDCT	00000601 T	CO GE COF	128 848 748	En cours d'exécution
10	09CR/07/01/04/00/2018 / 00011	04/12/2018	DCF	F	CR	00057873 J	OUEDRAOGO Boureima (TEEDO LOCATION)	1 196 000	Exécuté
11	09CR/07/01/09/00/2018 /00012	15/11/2018	EDS	F	CR	00036763 V	ENTREPRISE AN TUENEWENDE	980 000	Exécuté
12	09CR/07/01/04/00/2018 /00013	14/11/2018	DCNF	SC	CR	00015650 G	GARAGE FEU VERT DE MANGA	776 000	Exécuté
13	09CR/07/01/04/00/2018 /00014	14/11/2018	DCNF	SC	CR	00059048 Y	NINA DRISTRICOM	537 500	Exécuté
14	09CR/07/01/04/00/2018 /00015	19/11/2018	DCNF	SC	CR	00051158 P	CGIB SERVICE	200 000	Exécuté

N°	Immatriculation	Date d'approbation du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du titulaire	Nom du titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
15	09CR/07/01/04/00/2018 /00016	14/11/2018	DCNF	SC	CR	00049103 C	DELWENDE	200 000	Exécuté
16	09CR/07/01/04/00/2018 /00017	14/11/2018	DCNF	F	CR	00067542 L	GLOBAL SERVICE	200 000	Exécuté
17	09CR/07/10/02/00/2018 /00018	13/11/2018	DPX	T	CR	00072142 L	BATIMENT SERVICE	13 077 500	Exécuté
18	09CR/07/09/02/00/2018 /00019	résilié	DPX	T	CR/FPDCT	00100543G	SOFATU	8 440 000	résilié
19	Convention N°2018-01/CR	03/07/2018	EDs	CONV	CR	CONV	DRUH/CS	1 932 731	En cours d'exécution
20	[AAC_CNLS_IST_MP_2018 (Enregistré automatiquement).xlsx] Répartition (2)!\$G\$21	13/11/2018	CC	PI	CR	00047488 R	BAGA S Jean Louis	825 000	Exécuté
TOTAL								171 386 416	

Tableau démonstratif de la sélection des marchés

Procédures	Marchés communiqués	Marchés sélectionnés	% de sélection	Référence
ED	0	0	0,00	45%
EDs	3	1	33,33	5%
Recours	0	0	0,00	25%
Convention	0	0	0,00	25%
Autres	17	1	5,88	
TOTAL	20	2	10,00	

Liste des marchés sélectionnés

N°	Immatriculation	Date d'approbation du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du titulaire	Nom du titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
1	N°09CR/07/01/09/00/2018/00001	07/05/2018	EDS	F	CR	00036763 V	ENTREPRISE ANTUENEWENDE	2 000 000	Exécuté
2	-----	13/11/2018	CC	PI	CR	00047488 R	BAGA S Jean Louis	825 000	Exécuté
TOTAL								2 825 000	

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces attendues			Nbre total de pièces obtenues (a)	Nbr total de pièces attendues (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
Pièces d'ordre général							
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA	1			1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu	1			1	1	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales	N/A			0	0	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures	N/A			0	0	0%
5	Plan de passation des marchés exercé sous revue	1			1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés au titre de la gestion sous revue	1			1	1	0%
7	Preuve de publication de l'avis général de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle a priori	0			0	1	100%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM	0			0	1	100%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget	1			1	1	0%
SOUS TOTAL =====>		5			5	7	29%
Pièces spécifiques à chaque marché							
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	1	1	1	3	3	0%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	N/A	1	1	2	2	0%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	N/A	1	1	2	2	0%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	N/A	0	0	0	0	0%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	1	8	8	17	17	0%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	1	1	1	3	3	0%
20	PV d'ouverture des offres	N/A	1	1	2	2	0%

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces attendues			Nbre total de pièces obtenues (a)	Nbr total de pièces attendues (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	N/A	1	1	2	2	0%
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	N/A	1	1	2	2	0%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
28	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	1	1	2	2	0%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
35	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	N/A	1	1	2	2	0%
38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	1	1	1	3	3	0%

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces attendues			Nbre total de pièces obtenues (a)	Nbr total de pièces attendues (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	1	3	3	0%
40	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	1	1	3	3	0%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	1	N/A	N/A	1	1	0%
42	Eventuels avenants au contrat	N/A	0	0	0	2	100%
43	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	0	0	0	0	3	100%
44	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	1	1	2	4	4	0%
45	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N/A	0	0	0	0	0%
46	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	N/A	0	0	0	2	100%
47	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	1	1	1	3	3	0%
48	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	1	1	3	3	0%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	1	2	2	5	5	0%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	0	1	1	2	2	0%
52	Caution de l'avance de démarrage	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
53	Caution de bonne exécution	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		11	26	27	64	71	10%
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)							
55	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
56	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
57	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
58	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces attendues			Nbre total de pièces obtenues (a)	Nbr total de pièces attendues (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
59	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
60	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
61	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		0	0	0	0	0	0%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures							
62	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
64	Plans de recollement	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
65	PV de réunion de chantier	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
66	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
67	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	0			0	1	100%
68	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	0			0	1	100%
SOUS TOTAL =====>		0	0	0	0	2	100%
TOTAL =====>		11	26	27	69	80	14%

Annexe 3 : Fiche d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques pour la matérialité physique du marché

Fiche d'audit sur la matérialité physique

N°	Contrôles effectués	Risque d'anomalies significatives
R1	Contrôle de l'existence de certaines pièces liées à la matérialité physique	La majorité des pièces nécessaires pour le constat physique est disponible
R2	Réalité physique	Non applicable. Il s'agit de fournitures consommables
R3	Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre	Rien à signaler
R4	4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution 4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques 4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges 4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu	Rien à signaler
R5	Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage	Rien à signaler
R6	Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction	Rien à signaler
R7	Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux	Rien à signaler
R8	Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit	Rien à signaler
R9	Existence d'un Avenant au marché initial	Non applicable

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

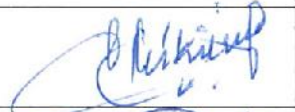


SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : CONSEIL REGIONAL DE LA REGION DU CENTRE SUD

Date : 21/12/2020

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	Nikiéma Isidore	Conseil Regional	DAF	70 72 10 26 nikiennisidore23@gmail.com	
2	BADOLO Barnabe	SYNEX	Consultant	75 52 42 65 bbarnabey@yahoo.fr	
3	Sawadogo W. Bernard	Conseil Regional	PRD	70 02 79 89 wendemi82@gmail.com	
4					